

Appel commun à l'action sur les livres électroniques

Les bibliothèques européennes jouent depuis longtemps un rôle essentiel dans la réalisation des droits des citoyens à l'information, à l'éducation, à la recherche et à la culture, qui sont indispensables au maintien de démocraties libres. Elles favorisent une vie civique et communautaire saine, soutiennent la science et l'innovation et assurent la sauvegarde de la mémoire du monde. Reflétant leur importance sociétale et économique, leur fonction et leur rôle sont inscrits dans différents corpus législatifs.

Les utilisateurs de l'information vivent aujourd'hui dans un monde de plus en plus connecté, et les besoins de la société et de l'industrie sont mieux servis si l'on s'assure que les bibliothèques peuvent leur donner accès à la gamme la plus large possible de documents physiques et numériques, y compris les livres électroniques.

Nous sommes toutefois très préoccupés par le fait que les modalités actuelles d'exploitation, d'octroi de licences et de marchés plus larges pour les livres électroniques compromettent la capacité des bibliothèques à remplir leurs fonctions traditionnelles et essentielles.

Il est essentiel de veiller à ce que les marchés du livre électronique fonctionnent de manière à permettre aux bibliothèques de faire leur travail et d'assumer leurs responsabilités d'intérêt public, dans un cadre juridique clair. Les solutions de rechange qui existent actuellement reposent sur l'action volontaire des éditeurs et n'offrent pas un accès total. Une action gouvernementale est donc nécessaire sur les trois fronts suivants :

1. Garantir dans la loi que les bibliothèques puissent acquérir, préserver et prêter électroniquement des œuvres analogiques numérisées et des œuvres nées numériques, telles que les livres électroniques, de la même manière qu'elles prêtent des œuvres physiques. Cela permettra des négociations plus constructives entre les bibliothèques et les titulaires de droits.
2. Veiller à ce que les plateformes de prêt électronique fonctionnent de manière optimale pour les bibliothèques, leurs utilisateurs et les auteurs.
3. Outre la réforme du droit d'auteur et la réglementation du marché, soutenir une étude plus approfondie de la dynamique des marchés du livre électronique et de leur impact sur la réalisation des objectifs d'intérêt public. Cela servira également à informer les politiques plus larges en matière de culture, d'éducation et de recherche.

Une action positive dans les domaines susmentionnés favorisera, collectivement, une transition durable vers un modèle de marché durable et inclusif pour les livres électroniques, qui permettra d'exploiter leur potentiel pour favoriser l'accès à la recherche, à l'éducation et à la culture, et donc à des sociétés plus démocratiques et plus inclusives.

Digital Library Association of Armenia

Belgian Association for Documentation (ABD-BVD)

VVBAD – Flemish Association of Librarians, Archivists and Documentalists

Bulgarian Library and Information Association

Association of Library and Information Professionals of the Czech Republic

Estonian Librarians' Association

Finnish Library Association

German Library Association

Association of Greek Librarians and Information Scientists

Association of Hungarian Librarians

Library Association of Ireland

AIB – Associazione Italiana Biblioteche

The Library Association of Latvia

Lithuanian Librarians Association

UKB – Universiteitsbibliotheeken en Nationale Bibliotheek

Polish Librarians Association

Conference of Directors of Academic Libraries of Polish Schools

BAD – Portuguese Association of Librarians, Archivists, Information and Documentation Professionals

Serbian Library Association

Slovenian Public Libraries Association

FESABID – Spanish Federation of Library, Archive and Museum Associations

The Swedish Library Association

Chartered Institute of Library and Information Professionals (CILIP)

EBLIDA – European Bureau of Library, Information and Documentation Associations

EAHIL – European Association for Health Information and Libraries

IFLA